Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions « Appui technique et social à la réalisation de l'opération de Melkisation de terres collectives situées en totalité ou en partie dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz. »

Réf. : DP/QCBS/MCA-M/LR-01/Compact
Date de publication : 1 Novembre 2018

Dernier délai de dépôt des propositions : 21 Décembre 2018

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
1			Réunion de présentation	Veuillez indiquer quand sera fournie la minute de la réunion et la liste des participants.	Les minutes de la réunion ainsi que la liste des participants seront fournis dès leur validation par l'Agence MCA-M.
2		DP	Générale	Quelle est le nombre maximum de fichiers permis pour le dépôt électronique des offres ?	 Pour la soumission par voie électronique, les conditions qui doivent être respectées sont les suivantes (cf. Annexe 1 de la Section II des Données Particulières de la Demande de Propositions): La proposition technique et la proposition financière doivent être soumises dans des fichiers PDF/ dossiers / dossiers compressés distincts. La proposition technique et la proposition financière ne doivent pas dépasser 10 Go chacune. La proposition financière doit être verrouillée par mot de passe. Dans le cas contraire, la proposition sera rejetée.
3		DP	Générale	Les annexes sont-elles incluses dans la comptabilisation du nombre de pages du formulaire TECH-6?	Les annexes sont incluses dans les 50 pages (tableaux et diagrammes inclus) du formulaire TECH-6 : Description de l'approche, de la méthodologie et du plan de travail pour l'exécution de la mission.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
4		DP	Générale	La validation des livrables est uniquement du ressort du MCA ou dépend également d'une acceptation de parties prenantes autres ? Si oui lesquelles ? Le cas échéant, quels sont les critères de qualification des livrables par les intervenants externes au MCA ?	La validation des livrables est du ressort exclusif de l'Agence MCA-Morocco, en sa qualité de maître d'ouvrage. Les autres parties prenantes lui donneront leurs avis sur les livrables produits. Les livrables seront acceptés lorsque ils répondent aux exigences indiquées dans la DP.
5	10	DP	[] tous les membres de la coentreprise ou du groupement doivent répondre aux exigences juridiques, financières ou de litige, d'admissibilité et aux autres exigences contenues dans la DP	En ce qui concerne les exigences financières, chacun des membres d'un groupement doit y satisfaire séparément ou bien le contrôle de conformité s'effectue sur la somme des valeurs de l'ensemble des membres ?	Dans le cas où la proposition est soumise par une co-entreprise, toutes les parties de la co-entreprise doivent soumettre les renseignements requis relatifs à la capacité financière. Il est opportun de préciser le pourcentage des tâches effectuées (niveau d'effort) par chaque membre du groupement. Aucune information relative à l'offre financière ne doit figurer dans la convention de groupement. Néanmoins, les membres du groupement doivent être conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat.
6	37	DP	Si un Consultant soumet à la fois sa proposition par voie électronique et sous format papier	Lors de la réunion de présentation il a été mentionné qu'il n'est pas acceptable de présenter la proposition à la fois sous format papier et par voie électronique, merci de clarifier.	La soumission peut se faire sous format papier et/ou par voie électronique (via dropbox). Dans le cas où la soumission se fait par les deux voies, c'est la version électronique qui sera considérée. Le dépôt d'un dossier partiellement sous-format papier ou par voie électronique n'est pas accepté. Si le soumissionnaire choisi l'une des deux options, il doit présenter son dossier complet selon le format choisi.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
7	37	DP	Pour éviter tout doute, la clé USB fournie dans le cadre de la soumission sous format papier ne doit pas faire partie ou avoir un quelconque lien avec une soumission par voie électronique transmise via un lien web.	Merci de clarifier cette définition, que signifie "faire partie" et "avoir un quelconque lien" ?	En effet, la clé USB comprenant la proposition technique ne sera valable que pour la soumission sous format papier.
8	38	DP	Veuillez noter que le(s) prestataire(s) qualifié(s) (ayant le score technique minimum exigé) suite à l'évaluation technique seront convoqués à un entretien pour présenter au panel d'évaluation, dans une durée ne dépassant pas 75 minutes (30 min pour la présentation et 45 min pour les	Il peut être déduit de cette définition que l'entretien contribuera au calcul de la note technique finale, nous suggérons, dans le but de garantir la transparence et l'équité du processus de sélection, que l'évaluation du consultant lors de l'entretien soit basée sur une grille de critères objectifs définie au préalable et connue de tous les soumissionnaires. Merci de préciser les critères de notation liés à l'entretien, leur pondération (nombre de points attribuables par critère) ?	 Le but de l'entretien est de permettre au panel de mieux comprendre et évaluer les propositions techniques et les équipes proposées par les soumissionnaires invitées pour l'entretien. La qualité de la présentation et des échanges permettront d'ajuster, ou pas, les notations des soumissionnaires, et ce, à la discrétion du panel.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			questions et réponses), leurs qualifications ainsi que leur compréhension de la mission avant de se prononcer sur la note finale de qualification technique.	et de spécifier le mode de calcul final de la note technique finale prenant en compte le score technique avant entretien et l'évaluation de l'entretien.	
9	40	DP	Le Consultant reçoit un lien de demande de fichier (par courrier électronique)	La réception de ce lien doit-elle faire l'objet d'une demande de la part du soumissionnaire ? Si non, quand ce lien sera-t-il fourni par le MCA-Morocco ?	Le lien qui est déjà dans la Demande de propositions à la page 38 est le suivant : https://www.dropbox.com/request/LxofzLdpbTIA0hSpSUAZ
10	40	DP	fichiers PDF/ dossiers / dossiers compressés distincts	Merci de clarifier et indiquer la liste de formats de compression acceptable.	Les formats de compression acceptables sont les formats avec les extensions « zip » et «rar ». A noter que l'offre financière doit être protégée par mot de passe.
11	43	DP	Performances passées dans la mise en œuvre de contrats sous financement de MCC (autres pays, autres Compacts) et/ou autres bailleurs de fonds	Merci d'indiquer le mode de calcul de la note correspondant à ce critère, ainsi que la période de temps de référence pour la prise en compte des performances passées. Merci aussi de préciser si sont prises en compte les performances en tant que chef de file ou bien toutes celles auxquelles le consultant a participé?	 Le panel adoptera de manière consensuelle la grille de notation des références déposées avant leur examen, et ce pour l'ensemble des soumissionnaires. La notation des sous-critères relatifs aux références est, par conséquent, à la discrétion du panel qui prendra en considération aussi bien les aspects qualitatif que quantitatif. Les performances en tant que chef de file ne sont pas prises en considération dans l'évaluation des contrats sous financement de MCC et/ou autres bailleurs de fonds.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
				Comment se calcule la notation sur ce critère dans le cas d'une offre faite par un groupement ? Quelle note reçoit sur ce critère un consultant n'ayant pas mis en œuvre de contrat sous financement du MCC ?	 C'est la somme des références présentées par chaque membre du groupement qui sera prise en compte. Un consultant n'ayant pas mis en œuvre de contrat sous financement du MCC ne sera pas pénalisé.
12	43	DP	Expérience générale en assistance technique en matière de formalisation des droits fonciers.	Merci d'indiquer le nombre minimum de contrats exigés pour obtenir la note maximum sur ce critère, ainsi que leurs caractéristiques requises (date de réalisation, durée, montant, charge, etc.). Veuillez expliquer le mode de calcul de la notation lorsque ce nombre n'est pas atteint, c'est à dire combien de points sont attribués par quantité de contrats montrant l'expérience correspondant à cette rubrique.	Voir la réponse à la question 11.
13	43	DP	Une expérience en matière de formalisation des droits fonciers en appliquant les normes d'inclusion sociale et genre, surtout en milieu rural, sera un atout	L'expression "sera un atout" ne permet pas de connaître la quantification de cette expérience dans le calcul de la notation. Merci d'indiquer la valorisation dans la notation attribuée à ce critère, c'est à dire combien de points sont attribués dans le cas où cette expérience est présente.	Voir la réponse à la question 11.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
14	43	DP	Expérience générale en matière d'application des normes et standards internationaux de genre et inclusion sociale en milieu rural	Merci de préciser le nombre minimum de contrats exigés pour obtenir la note maximum sur ce critère, ainsi que leurs caractéristiques requises (date de réalisation, durée, montant, charge, etc.). Veuillez expliquer le mode de calcul de la notation lorsque ce nombre n'est pas atteint, c'est à dire combien de points sont attribués par quantité de contrats montrant l'expérience correspondant à cette rubrique.	Voir la réponse à la question 11.
15	43-44	DP	Expérience dans l'accompagnement de services publics au niveau national, régional et local à accroitre leurs capacités et leur performance dans les domaines de gestion des terres dans des contextes locaux, de reconnaissance, de formalisation et d'enregistrement des droits fonciers.	Merci d'indiquer le nombre minimum de contrats exigés pour obtenir la note maximum sur ce critère, ainsi que leurs caractéristiques requises (date de réalisation, durée, montant, charge, etc.). Merci de présenter le mode de calcul de la notation lorsque ce nombre n'est pas atteint, c'est à dire combien de points sont attribués par quantité de contrats montrant l'expérience correspondant à cette rubrique.	Voir la réponse à la question 11.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
16	44	DP	Expériences dans le domaine du foncier au Maroc ou en Afrique du Nord/Maghreb	Veuillez indiquer le nombre minimum de contrats exigés pour obtenir la note maximum sur ce critère, ainsi que leurs caractéristiques requises (date de réalisation, durée, montant, charge, etc.). Veuillez expliquer le mode de calcul de la notation lorsque ce nombre n'est pas atteint, c'est à dire combien de points sont attribués par quantité de contrats montrant l'expérience correspondant à cette rubrique.	Voir la réponse à la question 11.
17	44	DP	Chef d'équipe [] y compris le niveau des connaissances des langues requises, sur la base des qualifications décrites dans les termes de référence	Veuillez confirmer que la connaissance de l'arabe n'est pas requise (elle est mentionnée comme "un atout" dans les termes de référence). Quelle est la part de la notation correspondant à la maîtrise de l'arabe ?	 La maîtrise de l'arabe est un atout et non un critère obligatoire, étant donné que la mission sera réalisée auprès d'une population principalement arabophone; La notation des sous-critères est à la discrétion du panel.
18	46	DP	6. Présentation de la démarche et interview du personnel clé	Aucun point de notation n'est attribué selon le tableau de critères d'évaluation pour cette rubrique. Étant donné que ce critère contribue à la note finale du consultant, merci d'expliciter la méthode d'évaluation et le nombre de points auxquels il correspond. Quel est le protocole utilisé pour l'entretien ?	- Voir la réponse à la question 8 Seront présents lors de l'interview les experts clés proposés ; - L'entretien peut être réalisé par vidéo-conférence.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
				Quels personnels doivent y participer ?	
				L'entretien peut-il être réalisé par vidéo-conférence ou doit-il être présentiel ?	
19	47	DP	Le score technique minimum exigé pour se qualifier est : 80 points	Cela inclut-il les points attribués suite à l'entretien ?	Il est à rappeler que seuls les soumissionnaires ayant obtenus une notation supérieure ou égale à 80 points seront invités à l'entretien. Suite à cet entretien, seules les firmes ayant un score minimum de 80 points resteront qualifiées.
20		DP	P Générale	Est-il éliminatoire de proposer des charges qui diffèrent substantiellement de celles indiquées dans le DP (à la hausse ou à la baisse) ?	Non.
				En cas de réponse positive, quelle est la variation maximum acceptable par rapport aux valeurs du DP ?	
21	95	TDR	sur une superficie d'environ 51 000 hectares (Ha) bruts de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb, et, pendant une tranche optionnelle, sur une superficie d'environ 15 000 Ha bruts dans le périmètre	Merci de spécifier les conditions qui doivent-elles être remplies pour que la tranche optionnelle soit activée ?	Voir la réponse à la question 2 du PV spécifique à la séance d'information.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			d'irrigation de la Tassaout dans le Haouz		
22	97	TDR	mettre en œuvre une procédure efficace	Le consultant doit-il proposer une procédure ou celle-ci est-elle déjà établie ?	L'objectif du projet est de mettre en œuvre la procédure optimisée qui a été établie par l'agence MCA-Morocco en collaboration avec les différentes parties prenantes institutionnelles. Celle-ci est portée par une circulaire conjointe entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture. Des réajustements pourraient être introduits au cours de son application, il en est de même pour des propositions d'améliorations lors de la tâche de capitalisation. Il est à rappeler que la procédure est jointe aux annexes des termes de références.
23 Générale				Quelles sont les faiblesses/déficiences institutionnelles éventuelles identifiées dans le cadre des études préparatoires ?	Les principales faiblesses institutionnelles identifiées lors de la phase de développement et de préparation de la mise en œuvre de l'activité foncier rural sont relatives à l'absence d'une procédure de melkisation définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes, chose pour laquelle l'agence MCA-Morocco a apporté une solution à travers l'adoption d'une procédure de melkisation optimisée.
	Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?	La deuxième faiblesse a trait à l'absence d'une entité qui doit assurer le rôle de gouvernance/de coordination dans l'exécution du projet. C'est le rôle que l'agence MCA-Morocco jouera pendant la période du compact II avec l'appui des parties prenantes institutionnelles liées par un accord d'exécution (document en annexe). Les différents livrables produits lors de l'étude préparatoire se trouvent en annexe des termes de références.			
24			Générale	Où sont situées les zones de melkisation en réserve, c'est à dire celles à activer en cas de difficulté incontournable rencontré par le consultant sur une des zones prévues ?	 La liste des collectifs de réserve se trouve au niveau de la zone du Haouz, précisément le périmètre de la Tassaout Aval. Un tableau descriptif et une carte de situation de ces collectifs sont annexés aux TDRs; Le protocole de négociation sera élaboré avec le prestataire attributaire Voir la réponse à la question 9 du PV spécifique à la séance d'information.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
	rage	Jource	Reference	Pouvez-vous fournir la liste de ces zones et une description détaillée des leurs caractéristiques ainsi qu'une carte présentant leur localisation et leur périmètre. Quel protocole est prévu pour l'application de cette mesure, en particulier, est-il prévu un mécanisme de négociation et d'amendement du contrat ? Quelles compensations seront-données au consultant pour le travail fourni sur des zones qui s'avèrent impossibles de melkiser en cours de route et donc pour lesquelles tout ou partie des livrables de la tâche C ne pourra	The policies of the policy of
				pas être abouti ? Quelle compensation est prévue pour l'effort supplémentaire de mobilisation que représentera le changement de zone de travail ?	
25			Générale	En ce qui concerne l'établissement et l'exécution du plan de lotissement, il y-a-t 'il une quantité maximum d'AD en indivision sur un lot donné ?	 Non il n' y a pas un nombre maximum d'AD à installer sur le même lot. La seule exigence est de constituer un lot de 5 ha minimum formé de deux ou plusieurs parcelles tout en veillant à limiter au maximum possible le nombre d'indivisaires sur un seul lot.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
26	101	TDR	Une phase de mise en œuvre effective des opérations de la melkisation comprenant : (i) la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population concernée, (ii) l'établissement de la liste des ayants droit, (iii) la réalisation d'une enquête de terrain, (iv) la réalisation des opérations techniques de lotissement, (v) l'établissement des arrêtés conjoints d'attribution, et (vi) l'établissement des titres de propriétés au nom des attributaires	Quelles mesures et quelles compensations sont prévues si le consultant est affecté par des inconvénients de caractère administratif, en dehors de son contrôle ?	Voir la réponse à la question 7 du PV spécifique à la séance d'information.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
27	101	TDR	(v) l'établissement des arrêtés conjoints d'attribution, et (vi) l'établissement des titres de propriétés au nom des attributaires	validation de la part des administrations, ou bien l'évaluateur recruté par le MCA- Morroco sera le seul habilité à	- L'agence MCA-Morocco est le maître d'ouvrage de la présente prestation L'établissement des arrêtés conjoints et des titres de propriété dépendra de la performance du prestataire sur le terrain, de la qualité des livrables produits et aussi de leurs interventions dans le temps et dans l'espace. La partie administrative est largement encadrée par l'accord d'exécution encadrant les relations entre les parties prenantes et l'agence MCA-Morocco.
28	101	TDR	Une phase portant sur la préparation et la régularisation de l'assiette foncière des terrains à melkiser : c'est l'assainissement du foncier (hors prestation)	Merci de confirmer que l'assainissement du foncier sur tous les terrains à melkiser auxquels se réfère cette DP aura été achevé avant le démarrage des travaux du consultant. Cela inclut-il les terrains de la tranche de base, ceux de la tranche optionnelle et ceux de la réserve ? Si non, quel est le degré d'avancement de cette opération ? Cela inclut-il la réunification des DA mentionnée lors de la réunion de présentation du 19/11 ?	- L'agence MCA-Morocco assure les soumissionnaires que l'ensemble des références foncières concernées par le projet seront suffisamment avancées en termes d'assainissement, voire même assainis dans leur totalité d'ici le démarrage de la prestation LR01, y compris ceux de la tranche optionnelle et de la liste de réserve ; - La fusion des propriétés, qui est un simple acte administratif, se trouvant l'extérieur du périmètre irrigué, sera effectuée avant le démarrage de la prestation.
29	102	TDR		Veuillez préciser le terme "bruts".	

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			51 000 Ha bruts de TC situées dans les périmètres irrigués de l'ORMVAG (provinces de Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane) dans une tranche de base et d'environ 15 000 Ha bruts de TC dans les périmètres irrigués de l'ORMVAH (la Tassaout Aval, Province de Kelaa des Sraghna) dans une tranche optionnelle.	Doit-on comprendre que la surface "brute" inclut les références foncières prévues d'être melkisées dans le cadre de ce DP, auxquelles s'ajoutent d'autres références foncières qui pourront éventuellement être melkisée au cas où des difficultés insurmontables surgissent sur les références prévues initialement ?	La surface brute mentionnée dans la présente DP correspond à la somme des surfaces des références foncières détaillées dans les tableaux descriptifs et cartes de situation de ces collectifs annexés aux termes de référence. En effet, en cas de difficultés insurmontables pour réaliser la melkisation sur une ou des références foncières, leur remplacement va se faire par d'autres qui figurent sur la liste de remplacement (voir annexe) et en commun accord entre l'agence MCA-Morocco et le prestataire.
30	102	TDR	Dans le cas où le prestataire trouverait des difficultés, jugées insurmontables par l'Agence MCA-Morocco, pour mener les travaux sur un ou des collectifs donnés, l'Agence MCA-Morocco pourra proposer, après concertation avec le	Les remplacements de collectifs en cours de route entraineront inévitablement des retards d'exécution des opérations pour le prestataire, seront-ils compensés par le MCA-Morocco ?	Le traitement des collectifs de remplacement potentiels se fera selon les négociations avec le prestataire. Il est à préciser que dans tous les cas, ce dernier ne sera pas pénalisé dans la mesure où nous réservons un pourcentage de paiement correspondant à la réalisation de chaque livrable .

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			prestataire, le remplacement dudit ou desdits collectifs par un ou plusieurs autres figurant sur la liste des collectifs proposés dans le Tassaout Aval (annexe 2).		
31	105	TDR	Une fois le CPR validé et la conception définitive arrétée, le prestataire élaborera, dans le(s) cas échéant, un/des Plan(s) d'action de réinstallation (PARs)/Plan(s) de restauration des moyens d'existence (PRMEs) spécifiques par collectif ou groupe de collectifs	La mention "dans le(s) cas échéant(s)" introduit une indétermination significative pour la préparation de l'offre en ce qui concerne la portée de cette activité et la charge de travail correspondante. Afin de lever cette ambigüité et que l'évaluation des offres puisse se faire de manière équivalente entre soumissionnaires, merci d'indiquer s'il y a lieu de prévoir dans l'offre l'élaboration systématique d'un PAR et d'un PRME pour chaque collectif ou groupe de collectif.	L'ampleur de la réinstallation dépend de l'effort du contractant à appliquer le principe de l'évitement. Les cas restant seront traités et mis en œuvre via des PARs /PRMEs par le prestataire (expert en réinstallation appuyé par les autres experts et animateurs). Il est à rappeler que la provision budgétaire dédiée à la compensation est à la charge de l'Agence MCA-Morocco et non du prestataire.
32	106	TDR	Le prestataire élaborera les termes de référence relatifs à l'évaluation des PARs/PRMEs dans le cadre du CPR	Le terme "Le prestataire" se réfère-t-il à l'attributaire du contrat de melkisation ou au "spécialiste indépendant en [évaluation de PARs/PRMEs] (bureau d'Etude ou ONG) qui sera	Effectivement, c'est l'attributaire du présent contrat (LR01) qui assurera l'élaboration des TDRs relatifs au recrutement d'un bureau d'étude ou ONG, chargé de l'évaluation des PARs/PRMEs.

N∘	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
				recruté par l'Agence MCA- Morocco"	
33			Ce système d'information géographique (SIG), sous système de coordonnées Lambert	Veuillez clarifier la mention "sous système de coordonnées Lambert", le système de coordonnées est un aspect de présentation de l'information géographique, mais pas obligatoirement un élément de conception. De plus, il existe plusieurs systèmes de coordonnés Lambert.	Nous avons choisi les systèmes de coordonnées Lambert pour la présentation de toute l'information géographique, sachant bien qu'il doivent être conformes à nos zones de projet. Les éléments de conception du Système d'information y compris le SIG sont à proposer par le prestataire.
34	108	TDR	L'accès aux données externes (image raster, base de données externes, géoréférencement, etc.)	Quelle est l'origine de ces données externes ? Quel en sera le protocole d'échange et le format de	- Toutes les données externes seront à la charge du prestataire ; - Le protocole d'échange, le format de publication et toutes autres formes de collecte, stockage, traitement et communication des données seront proposés par le prestataire à l'agence MCA-Morocco avant d'être discutés et validés.
35	108	TDR	Les analyses thématiques (graphiques, image raster, etc.)	publication? En ce qui concerne les données raster: le prestataire doit-il acquérir une couverture raster des zones de travail? Dans l'affirmative, quelles en sont les spécifications?	- Oui, le prestataire devra acquérir une couverture Raster pour toutes les zones du projet dont les spécifications devront être proposées par le prestataire et validées par l'agence MCA-Morocco.
36	109	TDR	Le système d'information	Veuillez détailler les spécifications de l'architecture du	

N∘	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			développé est de la propriété de l'Agence MCA- Morocco et le prestataire doit le remettre dans sa version finale à MCA-Morocco avant l'expiration du contrat.	système d'information à remettre en version finale au MCA-Morroco. Un système basé sur une approche web et composants distribués en environnement Cloud est-il acceptable ?	Les spécifications techniques du SI devront être développées par le prestataire et validées par l'agence MCA-Morocco lors de la tâche B-2 « Conception et mise en œuvre d'un système d'information avec sa composante géographique SIG », sachant que le SI doit être orienté gestion et suivi de projet.
37	110	TDR	Tâche C-1. Appui à l'établissement de la liste des Ayants droit (AD)	Lors de la réunion de présentation du 19/11, il a été annoncé que toutes les listes d'AD auront été établies par les parties prenantes avant le démarrage de l'opération du prestataire. Veuillez confirmer cet engagement et préciser le degré d'avancement de cette activité. En cas de confirmation, veuillez indiquer quel est le travail restant à effectuer par le prestataire dans	L'agence MCA-Morocco a informé la présence sur le fait que 86% des listes ont été élaborées et le reste des listes pourrait être complété d'ici le démarrage de la prestation. Elle a précisé aussi que le processus dans sa globalité s'achève lorsque les listes sont publiées au Bulletin officiel après homologation du ministre de l'intérieur.
38	111	TDR	Tâche C.2 : Reconnaissance et délimitation de l'assiette foncière des CE à melkiser	le cadre de cette tâche? Lors de la réunion de présentation du 19/11, il a été mentionné que la délimitation des périmètres à melkiser et leur assainissement auront été effectués avant le démarrage de l'intervention du prestataire. Veuillez confirmer cet	Il est à rappeler que la question de l'assainissement du foncier dédié au projet est HORS PRESTATION. A titre d'information, 71% des références foncières sont déjà assainies, le reste sera finalisé d'ici le démarrage de la prestation. La question de l'état d'avancement de l'assainissement n'a aucune relation avec la délimitation du territoire à melkiser qu'il s'agit de la tâche C-2 (Voir TDRs) qui sera réalisée par le prestataire.

N∘	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
				engagement et préciser le degré d'avancement de cette activité.	
				En cas de confirmation, veuillez indiquer quel est le travail restant à effectuer par le prestataire dans	
39	39		Réunion de présentation	le cadre de cette tâche? Lors de la réunion de présentation du 19/11, il a été stipulé que le prestataire doit disposer de deux équipes distinctes afin de pouvoir réaliser les tâches des deux tranches prévues (base et optionnelle) de manière parallèle. Veuillez clarifier si cette exigence se réfère seulement au personnels non-clé ou bien également au personnel clé?	- Voir la réponse à la question 10 du PV spécifique à la séance d'information.
				Dans ce cas (2 équipes de personnel non-clé et personnel clé), le soumissionaire devra fournir 2 CV pour chaque poste d'éxpert clé. Ceci ne semble pas prévu dans la grille de critères d'évaluation. Dans ce cas de figure, veuillez expliquer comment sera effectuée	- Voir la réponse 67.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			L'établissement des limites des terrains à	l'évaluation des experts clé et quelle quantité de points pourra être attribuée pour chaque CV.	
40	112	TDR	melkiser devra être précédé par une étude topographique préliminaire qui consiste en : • Une triangulation complémentaire : les points de triangulation complémentaire jugés nécessaires seront matérialisés sur le terrain, conformément aux règles en usage au service du cadastre (elles seront constituées de massifs en béton de 50 cm de côté et 70 cm de profondeur ; la partie visible de la borne dépassera de	Les techniques de positionnement modernes permettent de s'affranchir de ce type de réseau d'appui. Est-il acceptable de proposer une méthodologie innovante qui ne requière pas l'établissement du réseau de triangulation tout en garantissant la précision requise et en permettant l'usage des outils traditionnels des géomètres-topographes pour la vérification des mesures et la maintenance du cadastre sur les zones melkisées ?	Il faudra s'aligner avec les exigences et normes actuelles de l'ANCFCC du Maroc qui obligent la réalisation des bornes cadastrales lors des travaux de polygonation.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			10 cm le niveau du terrain naturel et portera les indications suivantes gravées sur le béton : le numéro de la borne, l'année d'exécution et le nom de l'entreprise) ; • Une polygonation : les points de départ et d'arrivée des cheminements de polygonation devront coïncider avec les points de triangulation déjà implantés		
41	117	TDR	Cinq copies des projets des états parcellaires, en version préliminaire et finale, par collectif comprenant le N° de la parcelle, le N° de publication au BO, le N° du titre foncier ou de la réquisition, le nom d'AD, le N° de la carte d'identité	Une grande partie des informations mentionnées dans cette liste ne sont pas du ressort du prestataire. Au cas où les administrations concernées ne soient pas en mesure de traiter et/ou de fournir ces informations en temps voulu, quelle mesure est prévue par le MCA-Morocco pour que le prestataire ne soit pas affecté dans l'exécution des opérations et dans la viabilité économique de la prestation ?	Au stade mentionné de la prestation, l'ensemble de l'information citée devra être disponible pour le prestataire du fait de l'application de l'accord d'exécution soit par via l'agence MCA-Morocco, soit via les administrations partenaires.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			nationale, la superficie déclarée, la superficie calculée et toutes autres observations jugées utiles par le maitre d'ouvrage		
42	117	TDR	comme elle peut être le résultat du regroupement volontaire de deux ou plusieurs parcelles appartenant à plusieurs AD	Il y a-t-il un nombre maximum de parcelles ou d'AD pouvant être regroupés sur le même lot ?	Voir la réponse à la question 25
43			Modalités de paiement	La modalité de paiement est très défavorable pour le prestataire, elle entraîne un fort déficit de cash flow pendant une durée importante (21 mois). Ceci induit un surcoût conséquent lié à la nécessité d'auto financement de ce déficit et constitue un facteur de risque élevé car elle rend le prestataire vulnérable face à d'éventuelles difficultés de caractère opérationnel et/ou financier. En conséquence, une amélioration des conditions de paiement peut-elle être envisagée par le MCA-Morocco?	Voir la réponse à la question 13 du PV spécifique à la séance d'information.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
44	118	TDR	Les dimensions des lots doivent être conçues de manière à assurer à l'AD une exploitation rationnelle	L'expression exploitation rationnelle" est sujette à interprétation, veuillez fournir une spécification technique précise qui permette d'appliquer ce critère	Une exploitation rationnelle prend en compte différents critères permettant une meilleure valorisation agricole (accessibilité au lot, accès en ressources en eau dans la mesure du possible, etc.).
45	118	TDR	Il est à noter que le prestataire doit prendre en compte lors de l'élaboration du plan de lotissement toutes les infrastructures (voiries, canevas hydrauliques, etc.) existantes et projetées pour assurer une meilleure valorisation agricole des lots et des parcelles des AD.	Les plans et contraintes liées aux infrastructures et aux servitudes existantes seront-ils fournis au prestataire par le MCA-Morocco?	Toute la documentation nécessaire sera fournie soit par l'agence MCA-Morocco soit directement par les parties prenantes concernées (ORMVA, DAR, ANCFCC).
46	119	TDR	Numéroter les parcelles et les affecter (si besoin, organiser une séance de tirage au sort)	Veuillez confirmer que ceci n'incombe pas au prestataire et que seule l'autorité responsable peut diriger les éventuels tirages au sort	Le prestataire est amené à assurer l'appui technique, logistique et social pour l'organisation de ces évènements.
47	120	TDR	Il est à noter que le prestataire doit prendre en compte à l'occasion de	L'information sur les infrastructures existantes et les projets d'infrastructure sera-t-elle fournie au prestataire ?	Voir la réponse à la question 45.

No	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			l'exécution du PDL toutes les infrastructures (voiries, canevas hydrauliques, etc.) existantes et projetées pour assurer une meilleure valorisation agricole des lots et des parcelles des AD		
48	121	TDR	L'appui à l'élaboration du projet des arrêtés conjoints d'attribution	En quoi consiste cet appui ?	Comme indiqué au niveau des TDRs (Voir C-6-1), cette tâche consiste en la préparation des: - PVs d'installation (suivant un modèle); - Plans individuels et plan de lotissement; - Certificats fonciers des titres fonciers objet de lotissement; - Projets d'arrêtés d'attribution (suivant le modèle).
49	130	TDR	Qualifications du personnel non clés	La non conformité des CV proposés par rapport aux qualifications exigées pour le personnel non clé est-elle éliminatoire ?	Non, la non-conformité des CV proposés pour le personnel non clé n'est pas éliminatoire.
50		TDR	Le prestataire doit présenter une méthodologie basée sur des approches innovantes combinant entre les nouvelles technologies et	Dans ce cadre, le prestataire peut-il proposer des mesures d'adaptation des règlements en vigueur en matière de procédure, afin de permettre l'introduction de moyens, d'outils et de pratiques innovantes qui permettent tout à la fois	Oui, tout en respectant : - Le contexte institutionnel (Accord d'exécution et la circulaire conjointe y compris la procédure optimisée); - Les lois marocaines; - Les lignes directrices de MCC en matière de GIS, S&E et ESP; - (Voir la réponse à la question 22)

Nō	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			l'expertise des moyens humains pour mener à bien les différentes tâches dans le délai de la présente prestation	d'atteindre un niveau de productivité superieur à celle des pratiques usuelles et de garantir un niveau de qualité des livrables conforme aux exigences règlementaires ?	
51		Annexe 1. Manuel de procédure		Les délais du manuel de procédure fourni en annexe sont ils compatibles avec le calendrier des TDR ?	Oui
52		Annexe 1. Manuel de procédure		Le document présenté dans cette annexe est incomplet (cf. chapitre IV, manque le chapitre V, chapitre VI sans titre et semble incomplet, etc.). Veuillez fournir une version complète.	Voir la réponse à la question 5 du PV spécifique à la séance d'information.
53		TDR	Question d'ensemble	Conditions de déclenchement de la tranche optionnelle?	Voir la réponse à la question 21
54	95	TDR	Nombre d'hectares "bruts"	Parler de surface brute, renvoie à la notion de surface nette. Quels sont les types d'espaces à déduire du total brut pour arriver à la surface nette? Dispose-t-on d'un taux moyen de passage brut vers net qui permettrait d'estimer les surfaces nettes à traiter (à partir de la connaissace du nombre d'ha bruts)?	Les superficies brutes comprennent les zones non melkisables (forêts, douars, Oueds, cimetières, tout autre territoire de réserve demandée par la collectivité, etc.). La tâche relative à la délimitation des zones à melkiser (Tâche C-2) permettra de définir les territoires concernés par les opérations techniques de melkisation.
55	101	TDR	Concernant les contributions attendues au	Peut-on avoir un extrait de ce plan concernant l'activité de melkisation afin de connaître	Le plan de suivi & évaluation dans sa version actuelle est téléchargeable sur le lien suivant :

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			dispositif de suivi- évaluation de MCA- Morocco	notamment les données et indicateurs qui devront être renseignés?	https://assets.mcc.gov/content/uploads/MAR-II-ME-PlanV1.pdf
56	105	TDR	Un processus détaillé et des outils qui permettent de recenser toutes les PARs/PRMEs doivent être construits pour permettre d'évaluer les éventuelles pertes subies, de proposer une grille d'indemnisation/	Ne faut-il pas plutôt lire "les PAPs" que les PARs/PRMEs?	Effectivement il s'agit des PAPs.
57	106	TDR	- Un état de référence social avec une base de données d'indicateurs par collectif ou groupe de collectifs, établi sur la base des résultats de l'enquête de terrain et incorporé dans le SIG. - Un PGS qui comprendra une évaluation des impacts sociaux du	Pourrait-on avoir plus de détails sur la structure et le contenu attendus pour cet état de référence et ce PGS?	L'état de référence sociale est la transformation des données sociales issues des enquêtes en un descriptif de base-line. Le Plan de gestion social (PGS) est l'équivalent du PGES pour une étude d'impact environnemental et social. Dans cette étude, l'impact environnemental n'est pas demandé.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			projet (y compris ceux basés sur le genre) et donnera des orientations pour optimiser le processus de melkisation en termes de gestion des risques sociaux et des opportunités, et plus particuli		
58	108	TDR	La conception et la mise en place de la composante SIG du système d'information permettant: o La création, gestion, interrogation des données (PGS, CPR, PAR, PRME, système de gestion des doléances, parcellaire, données sur le lotissement, sur les projets des arrêtés, PV, élements des dossiers de melkisation etc.);	En quoi la composante SIG va-t- elle permettre de la création, gestion, interrogation des données par exemple du CPR, qui dans notre compréhension est un document de cadrage et de référence mais n'est pas de nature géographique?	Effectivement le CPR n'est pas concerné par le SIG. C'est un document cadre qui oriente les modalités de la réinstallation.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
59	109	TDR		Il est fait référence à un SGD. Le prestataire doit-il simplement concevoir et aider à la mise en place de ce SGD ou bien doit-il le faire fonctionner également?	Le SGD est une composante du PEPP élaboré dans la phase de préparation (joint aux TDRs-livrable B2), ce dernier devra être mis à jour et mis en œuvre (le faire fonctionner à travers la collecte des doléances, leurs synthèses, la compilation et la préparation des éléments de réponse) par le prestataire attributaire.
60	111	TDR	L'appui aux nouab pour l'établissement de la liste d'AD à travers : - La compilation des listes des AD sur support informatique, y compris le SIG;	Que signifie "y compris le SIG"? Dans notre compréhension, la liste des AD est une liste de personnes mais ne contient pas d'information géographique. Est- ce le bien le cas? Si oui, pourquoi mobiliser le SIG? Si non, quelle est l'information géographique au sein d'une liste d'AD?	Le Système d'Information que le prestataire concevra et mettra en place ne contient pas uniquement les données géographiques mais aussi les données alphanumériques générées par le projet dont notamment les listes des ADs qui correspondent à chaque collectif délimité.
61	114	TDR	Réalisation de l'enquête auprès de l'ensemble de la population ayant un lien avec le terrain collectif concerné par la melkisation :	Que signifie "ayant un lien avec le terrain collectif concerné par la melkisation"?	L'enquête de terrain concernera toute la population ayant un lien avec la terre qu'il s'agisse d'un AD ou toute autre personne ayant un lien avec la terre (locataire, exploitant de droit et de fait, etc.)
62	114	TDR	Pour l'enquête ménage (à réaliser par les enquêteurs) : les principales données seront relevées du terrain et auprès des ménages.	Que signifie "les principales données seront relevées du terrain"?	L'objectif du livrable C-3-1« Supports d'enquête » est notamment de finaliser le questionnaire d'enquête (qui se trouve en annexe) pour permettre la collecte de toutes les informations jugées nécessaires pour la bonne exécution du reste des tâches de la mise en œuvre.
63	114/115	TDR	Pour l'enquête parcellaire (à réaliser par les	Qu'entend-on à ce stade par cette agrégation?	C'est l'identification des parcelles appartenant à un seul AD, dans l'objectif, en cas de possibilité, de pouvoir les regrouper sur un seul lot dans la phase de lotissement.

Nō	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			brigades topographiques): elle aura pour objectif (i) d'identifier les parcelles, pour agréger celles appartenant à un seul AD		
64	118	TDR	Les dimensions des lots doivent être conçues de manière à assurer à l'AD une exploitation rationnelle;	Comment comprendre cette phrase dans la mesure où la taille minimale d'un lot est déjà fixée?	Voir la réponse à la question 44.
65	126	TDR	La location de 3 bureaux locaux (Kenitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem) et leurs équipements (chaises, bureaux, salles de réunion, PCs, imprimantes, salle de travail, etc.) lors de l'exécution de la tranche de base;	Obligatoire ou à la convenance du prestataire en fonction de la manière dont il s'organisera?	Il s'agit d'une obligation pour le prestataire.
66	138	TDR	Une certification de qualité peut être exigée, ponctuellement,	Ce point peut-il être précisé?	Le respect des normes de qualité dans la réalisation de la prestation constitue une exigence pour l'Agence MCA-Morocco.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
			avant la soumission des factures à l'Agence MCA- Morocco pour paiement.	Prière de nous préciser le système	
67					Le prestataire devrait préciser dans le CV, le profil de la tranche de base et celui de la tranche optionnelle. Les deux CV seront évalués suivant les critères demandés et la note finale sera la moyenne pondérée avec 60% pour les profils présentés pour la tranche de base et 40% pour les profils présentés pour la tranche optionnelle.
68				Est-ce que le chef d'équipe et le chef d'équipe adjoint devront être mobilisés à plein temps durant la durée entière de leurs interventions dans le projet? Quels sont les nombres d'Homme –mois prévus pour ces deux personnes durant la période d'exécution du projet ?	Oui, les deux profils devront être mobilisés pour la durée totale de chaque tranche (base et optionnelle). Comme indiqué dans les Tdrs le chef d'équipe adjoint sera recruté pour assister le chef d'équipe dans la supervision de l'équipe qui sera chargée de mettre en œuvre la tranche optionnelle. Il est à noter que le chef d'équipe est considéré comme étant une seule personne
69				La fin du contrat est fixé au 30.06.2022 (page 36 des Termes de Références). Est-ce que les 32 mois de la tranche 1 et les 30 mois de la tranche 2 devront être exécutés entièrement jusqu'à cette date-là?	La Date du 30.06.2022 est la date limite pour l' expiration du Compact II et non pas du contrat qui sera conclu suite à ce marché. L'exécution de ce dernier doit intervenir dans les délais requis prévus par le contrat, à savoir 32 mois pour la tranche de base à partir de la date de notification de démarrage et 30 mois pour la tranche optionnelle à compter de la date de notification de son activation.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
70				Les deux tranches seront à exécuté parallèlement ?	Oui, comme cela est précisé dans les tdrs, elles vont se chevaucher.
71				Est-ce-que le chef d'équipe et le chef d'équipe adjoint devront travailler en parallèle depuis le début du contrat ou est-ce que l'engagement du chef d'équipe adjoint est lié au démarrage de la deuxième tranche seulement ?	La mobilisation du chef d'équipe adjoint est conditionnée par l'activation de la tranche optionnelle. Voir réponse n° 68
72				Est-ce que les Hommes-mois mentionnés au point IC 12.2 (c) sont basés sur 22 jours de travail ?	Oui effectivement.
73				Quelle est la règle concernant le nombre de jours de congé pour les experts longs termes ?	
74				Quelle est la date prévue de début du contrat ?	Début Mars 2019.
75				A la page 35 des TdR, au point IC 12.2 (c), vous faites références à : « les enquêteurs », « les animateurs » et « les topographes ». Par contre aux apges 131 et 132 des TdR, vous faites références à « un enquêteurs », « un animateurs » et « un topographe ». Attendezvous une équipe de plusieurs enquêteurs, plusieurs animateurs et plusieurs topographes ?	

N∘	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
76				A la page 35 des TdR, au point 12.2 (c), vous faites références à : - 2102 Hommes-mois pour les personnes non clés et vous répartissez ce chiffre sur les enquêteurs, les animateurs et les techniciens topographes. Mais dans les pages 130, 131, 132 et 133, vous mentionnez en temps qu'experts non-clés également : 1 juriste, 1 agronome, 1 coordonnateur de projet et le chef d'équipe adjoint. Quand est-il de ces experts-là ? Quels sont les nombres d'Hommes mois que leurs sont réservés ?	L'estimation du nombre d'hommes mois fourni donne aux soumissionnaires potentiels une idée générale du niveau d'effort attendu. Les estimations spécifiques ne sont pas données pour toutes les positions. C'est au soumissionnaire de faire sa proposition et de la justifier.
77				Est-ce que le chef d'équipe adjoint est considéré en tant qu'expert clés ou en tant qu'expert non clés ? Et quel est le nombre d'Homme-mois qui lui sont réservés ?	Le chef d'équipe adjoint est un expert clé faisant part de l'équipe proposée pour la tranche optionnelle. Son niveau d'effort est inclus dans l'estimation du personnel clé de la tranche optionnelle (voir clause 12.2 (c)).
78				Est-ce que le chiffre de 2102 Hommes-mois pour les personnes non clés au point 12.2 (c) est correct ? Il semble que ce chiffre est trop élevé.	Oui, ce chiffre est correct.

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
79				Si votre attente est de mobiliser plusieurs enquêteurs et animateurs, est-ce que ces personnes devront avoir le même profils et nombre d'années d'expérience que les profils et critères mentionnés aux pages 131 et 132 (TdR) ou serait-il possible de considérer également des profils junior pour une partie de ces personnes ?	Les critères présentés au niveau de la DP sont le minimum exigé pour le choix des différents profils demandés, pour assurer une meilleure exécution de la prestation.
80				Au point IC 12.2 (c), il s'agit bien d'Homme-mois? Ou bien seraitce des Hommes-jours?	C'est bien « hommes-mois ».
81	76	Form: FIN 2		Conformément au point 2 du FORMULAIRE FIN, les tarifs complets doivent être fournis. Pouvez-vous confirmer que les taux complets incluent les 10% à retenir pour les non-résidents (c'est-à-dire plein tarif = frais + toutes les autres dépenses + retenue à la source de 10%)?	
82	80	Form: FIN 4		Pouvez-vous confirmer que le plein tarif du personnel ne comprend pas les coûts d'achat et d'exploitation nécessaires à la réalisation des tâches sociales ou techniques pour les opérations de transformation, mais uniquement les coûts liés au personnel?	

Nº	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
83	109	Task B-3 PEPP		La DDP stipule que le fournisseur de services doit mettre à jour le système de gestion des réclamations défini dans le draft de PEPP inclus dans l'annexe 3 de la DDP. Le projet de PEPP propose qu'une cellule soit créée au niveau de la Qaida et que les membres de cette cellule soient recrutés par le biais d'appels d'offres adressés à des associations régionales. Le PEPP indique également que le MCA-M enquêtera et analysera chaque différend. Les questions: 1. Le MCA-M assumera-t-il les coûts de la cellule de résolution des litiges ou de tout autre mécanisme devant être inclus dans le système de gestion des réclamations modifié, ou bien, les soumissionnaires sont-ils censés inclure ces coûts dans leurs propositions financières ? 2. Le MCA-M aura-t-il un rôle actif à jouer dans le règlement de tous les différends et, le cas échéant, ses coûts seront-ils couverts par le MCA-M?	Le prestataire peut proposer un meilleur mécanisme que celui proposé dans le PEPP. Ce dernier a été élaboré avant les présent TdR et prévoit des experts et des animateurs qui peuvent jouer ce rôle et être soutenus par les pouvoir publics territoriaux. Question 1- il n'y pas de coût directement liés à la résolution des litiges. Les experts et les animateurs feront ça d'une façon continue au fur et à mesure de l'avancement du projet et au cas par cas. Question 2: l'agence MCA-Morocco interviendra dans les litiges majeurs. Pour les litiges nécessitant une intervention mineure, elle sera opérée par les experts/animateurs de l'attributaire de ce contrat et reportés à l'agence MCA-Morocco et ses partenaires.

N∘	Page	Source	Référence	Demande de clarification	Réponses
84				Pouvez-vous envoyer par courrier électronique les limites présentées à l'Annexe 2, au format SIG (Par exemple shape ou autre)?	Toutes les données nécessaires seront partagées avec le prestataire adjudicataire.